



ÉDUCATION POPULAIRE ET ORIGINE DES M.J.C. ET DE LEURS FÉDÉRATIONS

Document réalisé
à l'occasion des 40 ans de la MJC-MPT François Rabelais de Savigny avec
le concours de la Fédération des MJC en Ile de France,
enrichi par Gilles Rémignard,
Directeur Territorial de l'Union Départementale des MJC en Essonne

Au regard de l'Histoire il n'y a pas de définition unique mais une pluralité de définitions de l'éducation populaire. Les acteurs s'accordent à penser que l'éducation populaire consiste à permettre à tous d'acquérir des connaissances pour comprendre le monde, s'y situer, participer à la vie du pays, être un citoyen actif, transformer ce monde. On retrouve dans cette définition la notion d'instruction pour tous, de liens avec la République et la citoyenneté, et la question de la transformation sociale et politique.

Il est impossible de trouver la date d'apparition des termes « éducation populaire ». Les événements qui lui sont donnés le plus souvent comme fondement, sont : le rapport Condorcet (1792) , les abrogations de la loi Le Chapelier (1864 coalition, 1884 syndicats), la Commune de Paris, les lois de 1901 et de 1905, le Front Populaire, la Résistance ...

Au regard des valeurs, trois courants historiques constituent l'éducation populaire au fil des deux siècles précédents :

**La tradition laïque éducative,
La tradition catholique humaniste,
La tradition du mouvement ouvrier.**

Le courant républicain laïque

Incarné par Condorcet pour qui il n'y a pas de démocratie du pouvoir sans démocratie du savoir, pour le courant républicain, l'instruction doit être laïque, accessible à tous et former des citoyens. Elle doit être prise en charge par la République. Ce courant, auquel sont rattachés les protestants et les juifs, est porté, au XIX^e, par la bourgeoisie industrielle progressiste. Il est incarné notamment par la Ligue de l'enseignement fondée en 1866 par Jean MACÉ

Avec la 2^e République issue de la révolution de 1848, s'ouvre un débat sur l'enseignement. Carnot, élu républicain, ministre de l'instruction publique, tente d'instaurer « l'enseignement obligatoire pour les enfants des deux sexes, et une formation des instituteurs et institutrices pendant trois ans, aux frais de l'État ». Mais c'est finalement le Parti de l'Ordre qui l'emporte sur les républicains modérés et radicaux, avec

**1, rue Léon Blum 91130 RIS ORANGIS - Téléphone : 01 69 43 04 01
Site Internet : udmjc91.org courriel: udmjc91@free.fr**

la loi Falloux en 1850 par laquelle l'enseignement est dominé par le clergé. Cette loi est atténuée par la Loi Duruy en 1867 qui décide que les instituteurs des écoles publiques seront des laïcs et impose l'ouverture d'une école de filles dans les communes de plus de cinq cents habitants. Mais la participation aux frais, instaurée en 1791 sous le terme de « rétribution scolaire » est maintenue.

Après la brève gratuité instaurée par la Commune de Paris en Avril 1871, c'est avec Jules Ferry (lois de 1881 et 1882) que l'instruction devient obligatoire et que l'école primaire est gratuite et laïque. Mais il n'y a dans ces lois aucune trace de développement de la citoyenneté par l'éducation. C'est ce qui justifie l'action de Ligue et des associations porteuses de ces valeurs

Cette dimension est aujourd'hui dominante dans les représentations de ce qu'est l'éducation populaire : c'est la diffusion du savoir qui forme des citoyens.

Le courant catholique humaniste

Le catholicisme humaniste met la personne au centre de son action. Dans un esprit de charité, il s'intéresse aux individus. Il porte les valeurs d'aide, d'assistance, de rigueur morale: maison des femmes en quartiers ouvriers, apprendre à bien tenir sa maison, instruire pour protéger la bienséance. Pour faire front à la question sociale, la solution n'est pas du côté du législatif ou de la revendication syndicale mais du côté des initiatives locales et privées. Il est légitimé par le Pape Léon XIII et l'Encyclique « Rerum Novarum » de 1891 qui constitue la doctrine sociale officielle de l'Église catholique.

Ce courant est incarné par le Sillon (1894) du polytechnicien Marc Sangnier choqué par l'exploitation et la condition ouvrière, et par les courants issus du « personnalisme » d'Emmanuel Mounier (1930), qui, au-delà de l'individualisme et du collectivisme, souhaite une organisation « fédéraliste, personnaliste et communautaire » des rapports sociaux.

Ce courant pourrait s'incarner aujourd'hui dans des formes d'actions sociales telles que celles prônées par les centres sociaux.

Le courant du mouvement ouvrier

La loi Le Chapelier du [14 juin 1791](#) vise à favoriser la libre entreprise qui est conçue comme le moyen d'assurer l'enrichissement de la nation et le progrès social. Elle proscrie les coalitions dans le souci de supprimer tous les corps intermédiaires (chers à Montesquieu) en affirmant art 4« Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de coopération ». Elle vise en particulier les corporations, les manufactures et les marchés paysans de l'ancien régime. De ce fait elle interdit les associations ainsi que les sociétés d'actionnaires. Elle eut pour effet d'interdire les syndicats et les grèves. Après de longues luttes, son abrogation est obtenue le [25 mai 1864](#) pour ce qui est du délit de coalition. Dès lors, le mouvement ouvrier rend publiques des amicales, des mutuelles et des coopératives, qui depuis 1830 existaient plus ou moins clandestinement (l'article 291 du code pénal napoléonien (1810) ne visait que les associations de plus de vingt personnes).

A partir de 1850, un débat s'ouvre dans le mouvement ouvrier : convient-il d'envoyer les enfants à l'école de la bourgeoisie ou de leur dispenser une culture et des valeurs propres à la classe ouvrière. Les enjeux de l'instruction sont importants : quelle formation ? quels contenus ? qui éduque ? qui doit-on éduquer ? On assiste aux premières apparitions de formes d'enseignement mutuel par des ouvriers.

Pendant l'affaire Dreyfus, il y a la création par des intellectuels et des ouvriers de la première Université Populaire (Montreuil 1895), puis en 1898 constitution de la société des universités populaires.

Durant l'entre-deux guerres et le Front populaire, on voit l'apparition d'associations spécialisées dans les domaines de la culture (ciné-clubs, chansons, théâtre, livre...), des loisirs, des vacances, des solidarités et sur des revendications spécifiques.

Ce courant, qui apporte à l'Éducation Populaire les valeurs de solidarité, de réciprocité et d'action collective, se poursuit dans tous les mouvements associatifs menant des actions solidaires et revendicatives.

Aujourd'hui

Les années d'institutionnalisation (1947-1977) de l'Éducation Populaire sont suivies d'une éclipse de 20 ans (1977-1997) durant la montée du moi-je, de l'individualisme et de la fragmentation sociale accompagnant la mise en place de la mondialisation et de la déconstruction de l'État Social.

A partir de 1997, dans ce contexte de crise économique, d'interrogation sur la survie de la planète, les termes « d'Éducation Populaire » sont de nouveau utilisés publiquement comme spécificité par beaucoup de mouvements sociétaux et associations qui s'en réclament en France, Canada, Belgique.

Se font aussi entendre des sociologues et des économistes d'origines diverses qui définissent les associations d'Éducation Populaire comme relevant de l'économie du « tiers secteur »: l'économie solidaire (mutuelles, coopératives, entreprises intermédiaires, associations, soit 11% du salariat) fondée sur l'utilité sociale plutôt que sur la recherche du profit, à côté de l'économie de service public et de l'économie du

profit.

Récemment, avec la montée de l'abstention électorale, des appels à la réactivation de la citoyenneté ont été récemment lancés par une partie des institutions publiques (État, Conseils Régionaux et Départementaux, Mairies...).

Le colloque « Rencontres pour l'avenir de l'Éducation Populaire » 5 et 6 Novembre 1998 à la Sorbonne, organisées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports marque ce regain.

Chronologie

- 1791** Loi Le Chapelier interdit les coalitions
1792 Rapport Condorcet 'organisation générale de l'instruction publique
1832, étudiants, artisans et ouvriers, se retrouve dans l'[Association Polytechnique](#) (créée par des membres de l'[École Polytechnique](#)) et animée par [Auguste Comte](#)
1864 Abrogation partielle de la loi Le Chapelier : plus de délit de coalition donc droit d'association et aussi de société par actions, mais interdiction des syndicats
1866 Création par Jean Macé de la Ligue de l'enseignement
1871 la Commune de Paris
1879 le mouvement ouvrier se scinde les syndicalistes excluent les coopérateurs et mutualistes
1884 Abrogation finale de la loi Le Chapelier loi Waldeck-Rousseau qui légalise les syndicats.
1898 loi permettant la création des associations de secours mutuel.
1901 loi Waldeck-Rousseau autorisant les associations à but non lucratif
1905 loi Aristide Briand de séparation de l'Église et de l'État
1906 Création par l'étudiante Catherine Descroix membre du Sillon de l'association « chez nous » au 6 de la rue Mouffetard Paris 5. Grâce aux bénéfices de la vente de chaussures fournies par une coopérative de Fougères, Catherine Descroix organise des colonies de vacances, des conférences, une bibliothèque, des sorties appelées "caravanes", un groupe choral et musical.
1910 Après le départ de Catherine Descroix, André Lefevre (dit "Vieux Castor") et Marthe Levasseur (dite "Mère Louve"), abandonnent le Sillon et se lance dans le scoutisme. Ils seront commissaires des Eclaireurs de France (mouvement scout laïque). L'équipe de la "Mouffe" met en place un cinéma, ouvre un restaurant, un bar "antialcoolique", organise des colonies de vacances en province, gère une "caisse de solidarité et des loyers" pour les familles défavorisées du Vè arrondissement de Paris.
1920 création des centres sociaux à l'exemple des « settlement » anglais de 1884 et de « l'œuvre sociale » de 1896
1929 Fondation à Boissy-la-Rivière de la 1° Auberge de Jeunesse par Marc Sangnier
1936 Léo LAGRANGE sous-secrétaire d'Etat des Loisirs et des Sports définit les objectifs :
- Développement du sport et du loisir de plein air (congrès payés).
- Auberge de Jeunesse (AJ)
- Aviation populaire: les aéro-clubs
- Loisirs culturels : les clubs de loisirs (ces clubs aménagés par les travailleurs et gérés par eux).
- Colonies de vacances
1937 naissance des CEMEA - Centres d'« Entraînement aux Méthodes d'Education Active» et premières formations volontaires d'animateurs.
1939 La Guerre éclate

1940 1944 du côté de Vichy

Le gouvernement de vichy ne soutient pas l'Education Populaire. 540 000 jeunes sont démobilisés et des dizaines de milliers déplacés, au chômage pour cause de production désorganisée. L'Etat de Vichy met en place une politique de la jeunesse, basée sur trois dispositifs : les écoles de cadres, de "chefs", les chantiers de jeunesse, les Maisons de Jeunesse.

Les Chantiers de la Jeunesse

Le but avoué : « reprendre en mains la jeunesse démoralisée par la défaite».

Le général de la PORTE du THEIL animera pendant 3 ans ces chantiers. Arrêté par les Allemands qui craignent ces rassemblements « militaire », il est incarcéré le 5/01/1944 à Munich. Il est remplacé par Emile BERMAN. Certains jeunes partent en Allemagne avec leurs chefs, d'autres prennent le maquis.

Les « Compagnons de France »

censés encadrer la jeunesse et en renforcer l'adhésion au chef de l'État français, se délitent peu à peu et avec l'envahissement de « la zone libre » en novembre 1942 une bonne partie tant cadres que membres, rejoint la résistance

L'École nationale des cadres d'Uriage:

Dirigée par Pierre DUNOYER de SEGONZAC, elle vise par « la formation des jeunes à faire revivre les traits permanents du visage français ». Fin 1942, grossie des dissidents des Chantiers, et des Compagnons de France, elle allait continuer son action dans les maquis.

1941 1944 du côté de la Résistance

Les Ajiistes (militants des auberges de jeunesse AJ, fondées par Marc Sangnier)

Ils se réclament de Léo LAGRANGE : Mixité, laïcité, hostiles à l'esprit racial, ils refusèrent d'exclure de leur mouvement les Israélites et les étrangers. La plupart furent des résistants et participèrent à la libération du territoire. Certains viendront à l'éducation populaire, riches de leur expérience de jeunesse.

Peuple et Culture

Dans le maquis un des plus importants mouvements de recherche pédagogique et de formation d'animateurs d'éducation populaire est né : « Peuple et Culture ».Trois par trois, les éducateurs transportaient dans leur sac à dos des livres, des textes, marchandises aussi dangereuses que des explosifs pour l'occupant, allant de camp en camp.

Le Conseil National de la Résistance (CNR) est formé en Mai 1943

15 mars 1944 le C N R manifeste ses préoccupations associatives et éducatives.

Mesures programmées :

Démocratie

- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.

Plan social

droit au travail / repos ; syndicalisme indépendant.

Plan éducatif

tous les enfants doivent accéder à l'instruction, à la culture, pour promouvoir une élite non de naissance mais de mérite.

9 juin 1944 Dissolution des organisations de jeunesse de Vichy

25 août 44 Paris est libéré

NAISSANCE DES M.J.C.

« Une communauté qui perd la mémoire perd son identité »

4 octobre 1944 la «République des Jeunes » est créée, à l'initiative d'André PHILIP membre du Conseil National de Libération et proche du Général de Gaulle, par :

- Association Catholique de la Jeunesse Française
- Le Conseil Protestant de la Jeunesse
- Les Jeunesses Communistes
- Les Scouts de France
- Les Eclaireurs de France
- Les organisations syndicales CGT et CGA (ancêtre de la FNSEA)
- Mouvements de Résistance : Forces Unies de la Jeunesse Patriotique
- Les Jeunesses Socialistes
- Union de la Jeunesse Républicaine de France
- Le Syndicat National des Instituteurs
- Auberges de Jeunesse
- La ligue de l'Enseignement (bien que réticente)

13 novembre 1944

Jean GUEHENNO (Directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire) :

« Nous voudrions qu'après quelques années une maison d'école, au moins dans chaque ville ou village, soit devenue une « Maison de la culture », une « Maison de la Jeune France », un « Foyer de la Nation », de quelque nom qu'on désire la nommer, où les hommes ne cesseront plus d'aller, sûrs d'y trouver un cinéma, des spectacles, une bibliothèque, des journaux et des revues, des livres, de la joie et de la lumière.

Cette Maison serait en même temps une Maison des Jeunes. C'est pour eux, qu'il faut d'abord lancer vivement dans la vie, pour qu'ils ne vieillissent pas et ne s'endorment pas trop tôt... Elle serait le point d'appui de nos grandes organisations de jeunes dont par ailleurs nous avons la charge ». (Cité par Benigno Caceres dans histoire de l'Education Populaire).

9 janvier 1945

Le Ministère de l'Education Nationale dissout toutes les associations locales, départementales, nationales déclarées depuis 1940 pour la gestion de Maisons de Jeunes créent sous Vichy.

8 mai 1945 Une circulaire fixera en détail les attributions de la République des Jeunes et les limites de l'intervention de l'Etat.

18 août 1945

Jean GUEHENNO est chargé d'une direction de l'Education Populaire au Ministère de l'Education Nationale. Attribution : compléter et coordonner l'activité des oeuvres périscolaires, en promouvant dans la nation la pensée, la culture et la conscience. André PHILIP est confirmé dans son rôle de Président de la « République des Jeunes », association située à Neuilly s/Seine.

Juillet 1945 Parution des cahiers « La Maison des Jeunes». Une Maison doit avoir :

- un Conseil de Maison (Jeunes désignés ou élus) pour aider le directeur dans ses projets d'activité ;
- un Comité de gestion réunissant représentants des Collectivités Publiques locales, jeunes et personnalités

désireuses d'aider les Jeunes à prendre conscience :

- de leurs désirs,
- de leurs besoins,
- de leurs devoirs.

Septembre 1945 il existe 77 Maisons de Jeunes : 49 ont un directeur, 14 sans, 14 en instance de fonctionnement. Se répartissant: en 35 Maisons masculines, 20 féminines, 22 mixtes. Un tiers des Maisons qui fonctionnaient avant la Libération se retrouve sur cette liste.

Passée l'euphorie de la Libération, la République des Jeunes connaît de grandes difficultés, tout d'abord financières (faiblesses et retards des subventions) et tensions internes (contestations par la Ligue de l'Enseignement et le Syndicat National des Instituteurs). La République des Jeunes n'a plus de raison d'être sinon à se transformer radicalement.

Janvier 1946 Albert LEGER, Délégué Général restructure la République des Jeunes. Il élabore les statuts type d'une Association de base, d'une Fédération Départementale et d'une Fédération Nationale ainsi que le règlement intérieur de ces trois structures. Ces textes sont soumis pour approbation au ministre.

1948 Georges BILBILLE devient directeur de la MOUFFE ; jusqu'en 1976 date de sa destruction par TIBERI Maire du 5° il développera l'association sur le plan culturel tout en maintenant son caractère social et populaire

15 Janvier 1948 Assemblée Générale Constitutive

Elle adopte la dénomination « Maisons des Jeunes et de la Culture » plutôt que « Maison Pour Tous » pour marquer la place de la jeunesse dans le projet. Le mot Culture vise à marquer l'ouverture à tous et à se démarquer des Maisons de Jeunesse de Vichy. À la sortie de la guerre, la " Jeunesse " et ses mouvements trouvaient son centre de gravité dans les mouvements confessionnels et politiques, tandis que la culture populaire restait marquée par la tradition « humaniste » et le modèle scolaire. En unifiant symboliquement ces deux courants, les MJC manifestaient leur volonté de les synthétiser pour les dépasser.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture et leurs Fédérations sont nées. André Philip en résume l'orientation, il s'agit : « d'une démarche de liberté, de rejet du paternalisme, de l'autoritarisme, de l'étatisme au profit de la laïcité en faveur de la démocratie, de la recherche de la vérité dans l'esprit d'humilité qui est celui de la recherche scientifique. »

Sous la IV° République

La quatrième République, se soucie peu d'éducation populaire et de développement culturel. Au nombre de 118 en 1950, les MJC ne sont que 200 en 1958. C'est une difficile période de recherche, d'expérimentation et de maturation : pédagogie des conseils de maison, travail des directeurs, relations entre bénévoles et professionnels, la cogestion, salarisation nationale et mutualisation du coût, des directeurs. Premières prises de positions civiques contre la guerre en Algérie où une demi-douzaine de Maisons est implantée.

Sous la V° République

1958 Le Général de GAULLE aux commandes nomme Maurice HERZOG Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Crise des « blousons noirs » et guerre d'Algérie, il s'agit d'occuper les jeunes. Il est l'homme politique clé dans l'impressionnant développement du réseau des [Maisons des Jeunes et de la Culture](#) : il y a 1200 MJC à son départ en 1967.

Février 1959 : création du ministère des Affaires culturelles qui faillit devenir celui de rattachement de l'Éducation Populaire

Septembre 1959 : organisation du premier stage de longue durée pour les animateurs à l'*Institut national d'éducation populaire* (I.N.E.P.) par la F.F.M.J.C.

Janvier 1964 : création du *Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire* (F.O.N.J.E.P.) qui a pour but principal de faciliter la rémunération des personnels d'animation, engagés par les associations nationales ou locales.

1964 : Création du Diplôme d'état de conseiller d'éducation populaire dont les associations obtiennent l'ouverture à leur permanents. Une formation est assurée par l'État et les mouvements, qui vise, au delà de la nécessité d'une éducation de base solide destinée aux enfants, à prolonger l'éducation durant toute la vie de l'adulte.

1967 François Missoffe qui trouve les MJC trop turbulentes succède à Herzog

Mai juin 1968 les MJC sont réellement ouvertes à tous les débats, à la libre expression des jeunes (à la FFMJC, on défend depuis longtemps le droit de vote à 18 ans), aux mouvements sociaux et sociétaux. Pendant les grèves elles sont souvent le seul lieu ouvert où l'on va pouvoir se réunir, démarche que la FFMJC elle-même encourage, voyant là une mission essentielle des structures qu'elle fédère.

Juin 1968 Joseph Comiti est chargé par le gouvernement d'affaiblir les MJC en régionalisant la FFMJC, en faisant employer leurs directeurs par les associations locales et en lui interdisant « de faire de la politique ». Le concept d'activités socioculturelles est lancé qui va peu à peu subvertir puis remplacer celui d'Éducation Populaire pour les trente années suivantes.

1968. Apparition du Diplôme universitaire de technologie, option animateur socioculturel et dans les années qui suivent : BAFA, BAFD, DSTS, DEFA, BEATEP. Cela marque la professionnalisation.

Première scission

Avril 1969 l'État suscite au sein même de la FFMJC la création d'une fédération scissionniste l'Unireg qui entraîne environ le tiers des MJC dont une trentaine en Ile de France. La FFMJC accepte la régionalisation, mais organise par région, la mutualisation du corps professionnel.

Durant les années 1970, l'État, des collectivités locales avec la complicité d'une partie des associations et fédérations, pour rendre « neutre » le secteur au nom de l'ouverture à tous et de le « dépolitiser », entreprennent de restructurer l'action des MJC :

1) autour du développement d'activités de loisirs culturels, éducatifs, occupationnels
2) autour du soutien et de la diffusion de la culture non institutionnelle
3) en mettant fin à l'accueil et au soutien des mouvements sociaux et sociétaux qui se sont développés dans l'après 68, porteurs d'aspirations à des changements profonds de société et de mentalité (mouvements antiracistes, antinucléaires, mouvements féministes, régionalistes, radio libre, coopératifs, autogestionnaires, paysans et antimilitaristes du Larzac, ong...).

1971 la loi de 1971 régleme la formation continue, mais cette formation est résolument tournée sur la formation professionnelle.

Février 1972 première convention collective du secteur professionnel CGT- FFMJC.

1976 action nationale revendicative HELP, organisée par la FFMJC pour des subventions. Une manifestation rassemble 10 000 participants le 16/10 entre les Halles et la Concorde à Paris

1977 élections municipales hémorragie de bénévoles vers les conseils municipaux

1981 De nombreux cadres des nouveaux gouvernements sont issus des mouvements d'Éducation Populaire. La création successive des ministères du Temps libre puis de la politique de la ville instrumentalisent l'éducation populaire, en contraignant à la signature de convention d'objectifs et en subventionnant sur projet, puis sur appel à projet. La neutralisation du secteur s'achève. Les mouvements sociaux et sociétaux de toutes sortes se réclamant de l'Éducation Populaire n'ont plus que rarement accès aux équipements et les programmes d'animation des MJC deviennent socioculturels et occupationnels.

Deuxième scission

Janvier 1989 [convention collective nationale de l'animation \(CCNA\)](#)

1991 6 fédérations régionales quittent la FFMJC (en Ile de France quelques MJC restent à la FFMJC). La scission Arèges se fait sur le motif économique que la CCNA est moins coûteuse que la convention FFMJC et sur le différend de fond :

1) répondre aux demandes des politiques publiques en matière de traitement de l'exclusion sociale et culturelle, permettant aux fédérations d'être prestataires de services auprès des Villes

ou

2) maintenir et développer le registre politique de construction de la citoyenneté

Janvier 1993 loi Sapin sur la délégation de service public, qui crée une situation intermédiaire entre subvention et marché public, conforte l'instrumentalisation en supprimant le peu d'autonomie qui restait à la vie associative (pour l'instant la jurisprudence du Conseil d'État a protégé le subventionnement par une définition restrictive de la DSP)

Première fusion

1995 Confédération des MJC de France créée par la fusion Arèges Unireg

1998 loi sur le financement de la formation permanente : l'État et les collectivités locales reprennent leur place dans les actions de formation, mais celles-ci restent centrées sur la formation professionnelle continue.

1999 création de « **les MJC en Ile de France, Fédération Régionale** » par la fusion de la FR Arèges et de l'Urcjad (Unireg d'Ile de France).

Les tensions et débats qui travaillent les deux réseaux se construisent sur :

1) soit les MJC comme prestataire de service auprès de l'État et des collectivités locales soit les MJC créatrices revendiquant leur autonomie

2) soit les MJC comme lieux de loisirs socioculturels occupationnels, soit les MJC comme lieux d'engagement citoyen.

Les processus de mondialisation déstructure la Nation, brisent les liens sociaux, dissolvent la communauté citoyenne, rejettent les solidarités, favorisent le développement d'une société qui produit de la fragmentation sociale, individualise les comportements, divisent les mouvements sociaux et sociétaux.

Notre tâche est rude car dans de telles conditions, il est bien difficile d'ancrer des formes de solidarité pour aller vers une société de l'émancipation.

Et pourtant « l'éducation populaire, c'est avant tout la pratique de la démocratie ! C'est apprendre aux gens à se prendre en charge à traiter eux-mêmes leurs propres problèmes » disait dans son livre « L'éducation populaire ou la vraie révolution » Jean LAURAIN, résistant, philosophe, délégué général de la FFMJC dans les années 60.

Sources : « les Quarante ans de la MJC de Savigny sur orge », ✓FFMJC ✓CMJCF ✓FCSF ✓Wikipédia
✓Benigno CACERES : Histoire de l'Éducation Populaire -1964 ✓revue Cassandre n°23 ✓Bernard KERVELLA
Histoire et évolution des mouvements d'éducation populaire revue ATTAC ✓Colloque INJEP 2003 ✓Lucien
MERCIER, Les Universités populaires 1899-1914. Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du
siècle, Les Éditions Ouvrières, 1986 ✓Henri Desroches Pour un traité d'économie sociale, CIEM, Paris, 1983,
Histoires d'économies sociales, Syros Alternatives, CJDES, Paris, 1991 ✓Jean-Louis LAVILLE, Économie
solidaire et tiers secteur, in *Transversales*, n° 57, Mai Juin 1999 ✓Rencontres pour l'avenir de l'Éducation
Populaire, 5/6 11 1998 la Sorbonne Ministère de la Jeunesse et des Sports, DJVA, Ellébore 1999.

4° Version 16/04/2008